

Compte rendu sommaire du Conseil Communautaire du Haut Pays Bigouden réuni le 28 mars 2019 à 18h Salle Pierre Jakès Hélias Pouldreuzic

Validation du procès- verbal de la réunion du 8 Mars 2019.

Objet 1-1 : Comptes Administratifs 2018/Compte administratif 2018 Administration Générale

Le Conseil Communautaire, sous la présidence de Noël COZIC, 1^{er} Vice-Président, le Président Pierre PLOUZENNEC, ayant quitté la salle des délibérations, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2018 du budget ADMINISTRATION GENERALE, et les résultats globaux de l'exercice 2018, qui donnent :

- en fonctionnement, un excédent de l'exercice de 652 197,64 € et un excédent cumulé de 1 041 052,38 €,
- en investissement, un excédent de l'exercice de 1 549 875, 93 € et un excédent cumulé de 816 080, 56 €.

Objet 1-21 : Finances/ Compte administratif 2018 Activités économiques

Le Conseil Communautaire, sous la présidence de Noël COZIC, 1^{er} Vice-Président, le Président Pierre PLOUZENNEC, ayant quitté la salle des délibérations, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2018 du budget Activités économiques, présenté par Christian JOLIVET, Vice-Président délégué, et les résultats globaux de l'exercice 2018, qui donnent :

- en fonctionnement, un déficit de l'exercice de 22 720, 41 € et un excédent cumulé de 113 176 ,95€,
- en investissement, un excédent de l'exercice de 131 644, 86 € et un déficit cumulé de 179 699,66 €.

Objet 122 : Finances/ Compte administratif 2018 Zones d'Activités économiques

Le Conseil Communautaire, sous la présidence de Noël COZIC, 1^{er} Vice-Président, le Président Pierre PLOUZENNEC, ayant quitté la salle des délibérations, à l'unanimité, adopte les comptes administratifs 2018 des zones d'activités économiques, présentés par Christian JOLIVET, Vice-Président délégué, et les résultats globaux de l'exercice 2018, qui donnent :

- *Kerlavar* à PLONEOUR LANVERN : déficit de l'exercice de 274 788,09 € et déficit cumulé de 119 204,94 €,
- *Kérandoaré* à PLOGASTEL SAINT GERMAIN : déficit de l'exercice de 109 818, 24 € et déficit cumulé de 215 796, 05 €,
- Bellevue à GOURLIZON : déficit de l'exercice de 2 888, 41 € et déficit cumulé de 105 340,99 €,
- *Penleuziou* à PLOVAN : déficit de l'exercice de 5 284, 24 € et déficit cumulé de 316 478,27 €,
- *Ménez Kerguelen* à PLOZEVET : déficit de l'exercice de 1 196 € et déficit cumulé de 1 196 €,

Objet 13 : Finances/ Compte administratif 2018 Voirie

Le Conseil Communautaire, sous la présidence de **Noël COZIC, 1^{er} Vice-Président, le Président Pierre PLOUZENNEC**, ayant quitté la salle des délibérations, **à l'unanimité, adopte ce compte administratif 2018 du budget Voirie**, et les résultats globaux de l'exercice 2018, qui donnent :

- en fonctionnement, un excédent de l'exercice de 256 174, 82 €, et un excédent cumulé de 256 174, 82 €,
- en investissement, un déficit de l'exercice de 80 205, 91€ et un déficit cumulé de 151 503, 53 €.

Objet 14 : Finances/ Compte administratif 2018 Equipements communautaires

Le Conseil Communautaire, sous la présidence de **Noël COZIC, 1^{er} Vice-Président, le Président Pierre PLOUZENNEC**, ayant quitté la salle des délibérations, **à l'unanimité, adopte ce compte administratif 2018 du budget EQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES**, et les résultats globaux de l'exercice 2018, qui donnent :

- en fonctionnement, un excédent de l'exercice de 420 532,51 € et un excédent cumulé de 573 150, 36 €,
- en investissement, un déficit de l'exercice de 1 609 903,19 € et un déficit cumulé de 2 687 194,71 €.

Objet 2 : Affectation des résultats 2018

Sur proposition du Président, Pierre PLOUZENNEC, le Conseil Communautaire, à l'unanimité décide d'affecter les résultats de l'exercice 2018 sur les budgets de l'exercice 2019- affectation au 1068- comme indiqué dans les propositions relatives au compte administratif de chaque budget.

- **Administration générale : 657 898,21 €.**

- **Voirie : 256 174,82 €.**

- **Activités économiques : 58 586,81 €, dont :**
13 039,43 € au programme Commerce de PEUMERIT
11 649,36 € au programme Commerce de PLOVAN
33 898, 02 € au programme atelier relais CECAB

- Equipements communautaires : 573 150,36 €, dont :
63 090,84 € au programme Avel Dro
32 668,85 € au programme Pôle nautique
227 101,18 € au programme Halle Raphalen
90 742,58 € au programme Mise en valeur Littoral Pouldreuzic/Plovan
159 546,91 € au programme salle Plogastel ST GERMAIN

Objet 3 : Adoption des comptes de gestion 2018

Sur proposition de Noël COZIC, 1^{er} Vice-président, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte les comptes de gestion 2018, préparés par M le Receveur de la Communauté, conformes aux comptes administratifs.

Objet 41 : Fiscalité et tarification 2019/Taux de la fiscalité ménages et de la CFE

Sur proposition du Président, Pierre PLOUZENEC, à l'unanimité, le Conseil Communautaire, adopte les taux proposés, à savoir :

- pour la taxe d'habitation : un taux de 12,24%,
- pour le foncier bâti : un taux de 1,50%,
- pour le foncier non bâti : un taux de 5,96%
- pour la CFE : un taux de 22,80 %.

Objet 5 11 : Budgets Primitifs pour 2019/Activités Economiques

Sur proposition de Christian JOLIVET, Vice-président délégué, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte le budget primitif 2019, Activités Economiques, en fonctionnement et en investissement.

- dépenses de fonctionnement : 193 856, 17 €,
- recettes de fonctionnement : 193 856, 17 €,
- dépenses d'investissement : 548 157, 26 €.
- recettes d'investissement : 747 659, 77 €.

Objet 5-12 Budgets Primitifs pour 2019/ Zones d'Activités économiques

Sur proposition de Christian JOLIVET, Vice-président délégué, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte le budget primitif 2019, des zones d' Activités Economiques, en fonctionnement .

- *Kerlavar* à PLONEOUR LANVERN :
 - dépenses de fonctionnement : 164 208,94 €
 - recettes de fonctionnement : 359 658,56 €

- *Kérandoaré* à PLOGASTEL SAINT GERMAIN :
 - dépenses et recette de fonctionnement : 226 496,09 €

- *Bellevue* à GOURLIZON :
 - dépenses de fonctionnement : 114 340, 99 €
 - recettes de fonctionnement : 117 080,00 €

- *Penclouziou* à PLOVAN :
 - dépenses et recette de fonctionnement : 327 878, 27 €

- *Ménez Kerguelen* à PLOZEVET :
 - dépenses et recette de fonctionnement : 26 496,00 €,

Objet 5-2 : Budgets primitifs 2019/Equipements Communautaires

Sur proposition de Noël COZIC, 1^{er} Vice-président, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte le budget primitif 2019 Equipements Communautaires :

- dépenses et recettes de fonctionnement : 338 880, 98 €,
- dépenses et recettes d'investissement : 3 436 180, 62 €.

Objet 5-3 : Budgets Primitifs pour 2019/ Voirie

Sur proposition de Philippe RONARCH, Vice-président délégué, le Conseil Communautaire, adopte le budget primitif 2019 Voirie :

- dépenses et recettes de fonctionnement : 1 207 581 €,
- dépenses et recettes d'investissement : 781 471,33 €.

Objet 5-4 : Budgets Primitifs pour 2019/ Administration générale

Sur proposition de Noël COZIC, Vice-président délégué, le Conseil Communautaire, adopte le budget primitif 2019 de l'administration générale, en fonctionnement et en investissement.

- dépenses de fonctionnement : 6 633 414,25 €,
- recettes de fonctionnement : 7 499 922, 99 €,
- dépenses et recettes d'investissement : 1 997 451, 65 €,

Objet 61 : Finances et administration générale / Tarification de la redevance déchet des professionnels 2019

Sur proposition du Président, Pierre PLOUZENNEC, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de réévaluer les tarifs applicables à la redevance déchets des professionnels, pour 2019, comme suit :

Tarifs sur les tonnages collectés chez les professionnels en 2019 :

- Part fixe pour les 1000 premiers kilos collectés :
 - o Pour le professionnel demeurant sur le lieu d'exercice de l'activité : 117 € TTC
 - o Pour le professionnel ne demeurant pas sur le lieu d'exercice de l'activité : 213 € TTC

- Part variable au-delà de 1000 kg collectés :
 - o 130 € TTC par tonne collectée
 - o Une déduction de 1000 kg sur le tonnage collecté pour les professionnels demeurant sur le lieu d'activité.

Objet 6-2 : Finances et administration générale/Convention avec l'ULAMIR

Sur proposition de Jean Louis CARADEC, Vice-président, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- valide les termes de la convention à passer avec l'ULAMIR pour l'année 2019,
- autorise le Président à signer la convention.

Objet 6-3 : Finances et administration générale/Délibération pour la désignation d'un délégué chargé de représenter la collectivité dans les actes administratifs

Sur proposition du Président, Pierre PLOUZENNEC, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, désigne pour la transaction de transfert du patrimoine du Syndicat Intercommunal des Eaux de Kergamet au profit de la Communauté de Communes,

Michel BUREL, Vice-président en charge de l'Eau, comme délégué.

Objet 7 1 : Assainissement/ Convention Bel Air : avenant n°2

Sur proposition du Président, Pierre PLOUZENNEC, le Conseil Communautaire, décide de retirer cette question de l'ordre du jour.

Objet 7-2 : Assainissement/Révision du zonage d'assainissement de Landudec (contexte et subvention)

Sur proposition de Thierry LE GALL, Vice-Président, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à solliciter les subventions auprès du Conseil Départemental et de l'Agence de l'Eau, pour la révision de l'étude de zonage de LANDUDEDEC.

Objet 7-3 : Assainissement/Renouvellement du contrat d'assistance technique pour le suivi des stations d'épuration avec le Département

Sur proposition de Thierry LE GALL, Vice-Président, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de reconduire ce contrat d'assistance technique avec le Département jusqu'au 31 décembre 2021 et autorise le Président à signer la proposition contractuelle.

Objet 8 1 : Déchets/ Convention avec l'éco-organisme Eco-DDS

Sur proposition du Président, Pierre PLOUZENNEC, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à signer la convention - annexée à la présente délibération - à passer avec Eco-DDS, conclue pour une durée indéterminée, tant qu'EcoDDS est titulaire de l'agrément (accordé pour une période de 6 ans).

Objet 91 : Personnel/Renouvellement de la mise à disposition d'un agent de la Commune de Plozévet à la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden

Sur proposition de Noël COZIC, 1^{er} Vice-Président, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- approuve le principe de renouvellement et des termes de la convention de mise à disposition, d'un agent de la Commune de Plozévet à la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden
- autorise le Président à signer la convention,
- prend l'engagement d'inscrire au budget les crédits nécessaires.

Objet 9-2 : Personnel/Création d'un poste d'assistant de gestion administrative et comptable

Sur proposition du Président, Pierre PLOUZENNEC, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- décide de la création au tableau des effectifs d'un emploi permanent à temps complet d'agent de gestion comptable au grade d'adjoint administratif ou adjoint administratif principal 2ème classe ou adjoint administratif principal 1ère classe relevant de la catégorie hiérarchique C du cadre d'emplois des adjoints administratifs
- dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé sont inscrits au budget.

Objet 9-3 : Personnel/ Recours au dispositif contrat aidé « Parcours Emploi Compétences » (PEC)

Sur proposition du Président, Pierre PLOUZENNEC, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- décide du recours à un contrat aidé au service voirie, tel que proposé ci-dessus ;
- autorise le Président à signer la convention et le contrat de travail correspondants pour une durée de 12 mois, étant précisé que le contrat pourra être renouvelé dans la limite de 24 mois, sous réserve de l'accord préalable du prescripteur ;
- indique que la rémunération sera basée sur le SMIC ;

- dit que les crédits nécessaires sont inscrits aux budgets.

Objet 10-1 : Commande Publique/DSP Assainissement/ renoncement à l'application de pénalités au délégataire

Sur proposition de Thierry LE GALL, Vice-président, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- renonce à l'application des pénalités prévues à l'article 59 du contrat, DSP Assainissement,
- décide de poursuivre les efforts engagés en matière de réduction des eaux parasites, en concertation avec le délégataire, via une programmation et une priorisation inscrite dans le plan pluriannuel de travaux,
- dit apprécier régulièrement les gains obtenus par l'intermédiaire du diagnostic permanent du réseau et des tableaux de suivi.

Objet 10-2 : Commande Publique/Information sur les marchés conclus en procédure adaptée

Sur proposition du Président, Pierre PLOUZENNEC, le Conseil Communautaire, prend acte, qu'aucun marché n'a été notifié en procédure adaptée depuis la dernière réunion du Conseil Communautaire le 8 mars 2019.

Objet 11-1 : Questions diverses/ Délibération du bureau communautaire

Sur proposition du Président, Pierre PLOUZENNEC, le Conseil Communautaire prend acte des délibérations du bureau communautaire en date du 7 mars 2019 :

Fait et affiché, à POULDREUZIC, le 5 Avril 2019. Le Président,

Pierre PLOUZENNEC